

# PERSPECTIVES

SANTÉ | ACTION | SOCIALE

CGT



Crédit photo : Vie Nouvelle

MENSUEL N°144 - DÉCEMBRE 2009 - PRIX 0,76 €

# 9<sup>e</sup> CONGRES

# de l'Union Fédérale des Retraités

# LE CONT- RAIRE DE SEUL AU MONDE

---

Seul au monde ? C'est le sentiment que chacun éprouve quand il s'agit de préparer l'avenir, protéger ses proches, anticiper les risques de la vie. Le contraire de seul au monde, c'est la promesse que nous vous faisons. Vous accompagner tout au long de votre vie et pour tous vos besoins en prévoyance, santé, épargne et retraite afin de vous apporter le soutien et la sérénité que vous attendez. Contactez-nous au 09 745 01234 (appel non surtaxé). Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.ag2rlamondiale.fr](http://www.ag2rlamondiale.fr)



**AG2R LA MONDIALE**

PRÉVOYANCE  
SANTÉ  
ÉPARGNE  
RETRAITE

Nadine PRIGENT,  
Secrétaire Générale de la Fédération  
De la Santé et de l'Action Sociale



Evelyne LHOMET,  
Secrétaire de l'Union Fédérale des Retraités  
de la Fédération Santé Action Sociale

Syndiqué(e)s actifs et retraités ensemble,  
construisons la cgt telle que nous la voulons,  
telle que nous en avons besoin, utile,  
rassembleuse et efficace.

La Fédération Santé Action Sociale organise le Congrès de son Union Fédérale des Retraités du 9 au 12 mars 2010, au MONT DORE en Auvergne. Il se situe entre le 49<sup>e</sup> Congrès Confédéral de décembre et le 9<sup>e</sup> Congrès de l'Union Confédérale des Retraités qui aura lieu du 13 au 16 Avril 2010 à La Rochelle.

Il nous faut développer toujours plus une démarche convergente dans toutes les organisations de la CGT pour favoriser les solidarités intergénérationnelles, des jeunes, des actifs et des retraités, ceci autour des revendications majeures que sont le droit à la formation, l'emploi qualifié, les salaires, les pensions et une protection sociale de haut niveau. Pour tous les salariés, la revendication du droit à un travail décent doit se prolonger par le droit à une retraite décente.

... « moi, ma retraite, j'veux la vivre »...  
... « les jeunes dans la galère...  
... les vieux dans la misère...  
... de cette société-là, on en veut pas »

Des paroles de manifs qui doivent être entendues...

Alors oui, débattons dans nos sections, nos syndicats, de nos revendications, de quelles organisations nous avons besoin les uns et les autres, pour syndiquer plus, rassembler plus, revendiquer plus, lutter plus, pour gagner plus. Qu'il s'agisse de luttes pour le maintien de la Poste dans le service public, le développement de l'hôpital public et la bataille pour le retrait de la loi Bachelot, l'amélioration des conventions et des garanties collectives, l'augmentation du pouvoir d'achat, des salaires et pensions, des régimes de retraite améliorés, ensemble, nous y sommes !

Oui, l'esprit de confiance, de combativité et de conquête, nous l'avons. Alors, faisons-le partager pour construire une société et un syndicalisme pour tous les âges, Les jeunes, les salariés(e), actifs et retraités.

Publication de la Fédération  
de la santé et de l'action sociale  
Commission paritaire n° 1010 S 06676

ISSN : 0299-0369

Tirage : 63 000 exemplaires

Directeur de la publication :  
Nadine PRIGENT

Rédactrice en chef :  
Cécile MARCHAND

263, rue de Paris - case 538  
93515 MONTREUIL Cedex  
Tél. 01 48 18 20 70

PAO : **CARRÉMENT COM**  
Tél. 01 64 72 11 52

Impression :  
RIVET PRESSE ÉDITION  
Tél. 05 55 04 49 50

# 9<sup>e</sup> CONGRÈS de l'Union Fédérale DES RETRAITÉS de la Santé Action sociale

## CONSTRUIRE UNE SOCIÉTÉ ET UN SYNDICALISME POUR TOUS LES ÂGES

### Préambule :

**« Une CGT plus forte pour le développement humain durable, les conquêtes sociales, la démocratie ».**

Dans la continuité des 9<sup>e</sup> Congrès de la Fédération Santé Action Sociale, 49<sup>e</sup> Congrès Confédéral, dans le cadre de la préparation du 9<sup>e</sup> Congrès de l'Union Confédérale des Retraités, le 9<sup>e</sup> Congrès de l'UFR entend poursuivre, approfondir, enrichir nos réflexions et notre démarche revendicative sur la place et le rôle des retraités dans la société, et dans la CGT.

Le syndicalisme CGT est un des acteurs de la transformation sociale, rassemble et rassembleur, dans l'entreprise, le territoire, la branche, le pays, l'Europe, le monde.

Le syndicalisme spécifique retraité peut garantir, à chaque retraité, une autre réponse aux besoins, dans une logique du développement humain et d'un vieillissement réussi.

La CGT est la force des salariés et des retraités organisés collectivement.

La conquête des droits des salariés et retraités, de la démocratie sociale, nécessite la construction et le renforcement d'un rapport de forces durable.

Cette démarche s'enracine sur la réponse aux besoins d'une population dont l'allongement de la durée de vie, et en bonne santé pour le plus grand nombre, a modifié la structure démographique de la société.

14 millions de retraités, dont plus d'un million issu de notre champ professionnel, représenteront demain 1/3 de la population. C'est la marque d'un corps social en pleine évolution, où se côtoient 4 générations. Il s'agit « d'une révolution démographique ». Il n'existe pas de modèle quant à l'organisation et au fonctionnement d'une telle société.

Les retraités se posent un ensemble de questions pour organiser et améliorer leur vie.

Conquérir un nouvel environnement, où l'ensemble des services seront pensés pour tous les âges ; habitat, transports, services publics de proximité, des politiques de santé qui répondent aux besoins de tous, des solidarités intergénérationnelles qui jouent pleinement leur rôle, et où formation, culture et loisirs seront accessibles à tous.

Avec une vie en bonne santé qui progresse, les retraités sont actifs et entendent faire valoir leur rôle dans la société, et dans la CGT.

**Les thèmes du Congrès de l'UFR sont ancrés aux réalités que les militants affrontent sur le terrain.**

### I - RETRAITÉS DANS LA SOCIÉTÉ

#### A) Situation des retraités de la Santé et de l'Action Sociale

##### a.1) La solution, c'est nous

Les enjeux économiques et sociaux se situent à un niveau très élevé, dans un contexte de récession d'une gravité historique. Sont directement frappés, des centaines de milliers de retraités, salariés, jeunes, actifs, chômeurs et privés d'emploi.

L'inquiétude grandit et conditionne l'état d'esprit de tous et toutes.

Pendant que les retraités et les salariés paient le prix lourd dans la crise économique, la plupart des entreprises, et notamment les banques, ont bénéficié directement, ou indirectement, des aides de l'Etat et d'exonérations de cotisations sociales. C'est, selon eux, moraliser le capitalisme.

Quant au niveau politique, rien n'indique une sortie de crise. Il ne prend que des mesures permettant au capitalisme de se sortir de sa propre crise en reproduisant les facteurs qui l'ont provoquée. La financiarisation de l'économie et le creusement des inégalités sociales demeurent et s'accroissent.

La situation est aussi caractérisée par la nature et l'ampleur de la réaction des retraités et salariés, dans beaucoup de pays d'Europe, et tout particulièrement en France.

##### a.2) Les revendications

Santé, logement, transports, pouvoir d'achat, services publics :

La revendication du droit à un travail décent, pour tous les salariés, doit se prolonger, après la cessation d'activité, par le droit à une retraite décente.

Dans le cadre du système par répartition, le droit à percevoir une pension de retraite est acquis par les cotisations proportionnelles à son salaire, que verse chaque salarié au cours de sa période d'activité.

Le montant de la pension étant fonction de la carrière et des salaires perçus au cours de la vie professionnelle, il ne peut y avoir de retraite décente sans qu'il y ait eu travail décent.

##### a.3) niveau des pensions :

Pour compenser la perte du pouvoir d'achat depuis plusieurs années, la CGT exige 200 euros pour tous immédiatement et 10% d'augmentation. La péréquation (prise en compte pour les retraités du déroulement de carrière des actifs) a été abandonnée en 1993. Cet abandon a fortement pénalisé l'évolution des pensions.

#### LE CONGRÈS DÉCIDE :

- Pas de retraite en dessous du SMIC, porté à 1600 euros.
- Une retraite complète : soit 75% du dernier salaire dans la Fonction Publique et les 10 meilleures années dans le privé. Prise en compte des années d'études, d'apprentissage et de tous les enfants.
- Reprise en compte de la péréquation.
- Indexation des pensions sur l'évolution des salaires, et non sur celle des prix.
- En matière de réversion, nous revendiquons un taux de 75%, tous régimes confondus, de la pension du conjoint décédé et un minimum de 60% immédiatement. La réversion ne peut être limitée aux seuls couples mariés. De nouveaux droits doivent être ouverts : PACS, concubinage, déclaration de vie commune (sans durée minimale de vie commune). Le plafond de ressources ouvrant le droit à réversion doit être relativement élevé, afin de permettre à la veuve (ou au veuf) le maintien de son niveau de vie.
- Pour les fonctionnaires, la CGT demande la mise en extinction du Régime Additionnel de la Fonction Publique (RAFP), véritable fonds de pension obligatoire. Pour tous, Privé, Public, intégrer les primes et indemnités dans le calcul de la pension de retraite.
- La reconnaissance de la maternité comme fonction sociale et, par conséquent, le développement des services publics de la petite enfance et de l'enfance. Le droit à la retraite des femmes ne doit pas être affecté par des périodes d'interruption de travail ou de travail à temps partiel. Il faut garantir, à toutes, le droit à l'emploi permanent, qualifié, et au déroulement de carrière.

#### a.4) le logement

Le nombre important de retraités exige que soient repensés les axes de l'organisation spatiale. Il faut prévoir un habitat où l'on pourra vivre jusqu'à un âge avancé. Le logement doit être pourvu :

- d'ascenseur,
- de salle de bains de plain-pied adaptée au handicap.

Il faut permettre l'accession à un logement plus petit dans le même quartier, sans entraîner de frais plus élevés.

Les privatisations, les redéploiements, les délocalisations ont éloigné les retraités des centres d'informations et de décision (Sécurité Sociale, Impôts, Poste, Centre Médical ...).

#### LE CONGRÈS DÉCIDE :

- Les services publics doivent être accessibles à tous et s'intégrer aux quartiers.
- Les transports doivent se situer à proximité, d'accès facile, adaptés au handicap et à la mobilité réduite.

En milieu rural, des navettes, minibus doivent être mis à disposition, gratuitement, pour accéder aux commerces, marchés...

Des services de commerce ambulants, portage de médicaments... doivent être favorisés par les communes, afin de faciliter le maintien à domicile du grand âge.

Il faut que soient promues des structures résidentielles intermédiaires ou alternatives, constituées de petites unités intégrées, dans les localités au sein de structures intergénérationnelles offrant une palette de services collectifs adaptés : médicaux, sociaux et autres.

#### a.5) la culture :

La retraite est un moment privilégié pour accéder à la culture, puisque libérée des contraintes du travail salarié. Le droit aux vacances, c'est avoir les moyens matériels et financiers de choisir : voyager, rester chez soi, faire du sport, se cultiver, partager des passions, apprendre à découvrir d'autres pays et leur culture, revoir des amis, passer des moments avec ses petits enfants...

Le retraité, tant qu'il est porteur de projets, de désirs de changer le monde, accède à un vieillissement réussi. Beaucoup d'entre eux sont investis dans le tissu associatif.

Afin de favoriser l'accès à la culture et aux loisirs, la CGT revendique la gratuité dans les musées et tout domaine relevant de la culture (théâtres, expositions, spectacles, ateliers créatifs...).

## B.) Les retraités et la politique de santé, le post professionnel

### Financement de la protection sociale

- Une protection sociale et de la santé de haut niveau, accessible et garantie, quels que soient l'âge et le revenu, de la naissance à la fin de vie.

- La prévention et le dépistage tout au long de la vie, avec une démarche de prévention intégrée dans toutes les structures sanitaires et sociales ; en particulier pour les retraités, un suivi post-professionnel avec une reconnaissance et une prise en charge des maladies d'origine professionnelle.

- Les moyens existent pour le droit à mener une vie digne, quels que soient l'âge, le lieu de vie et le degré d'autonomie.

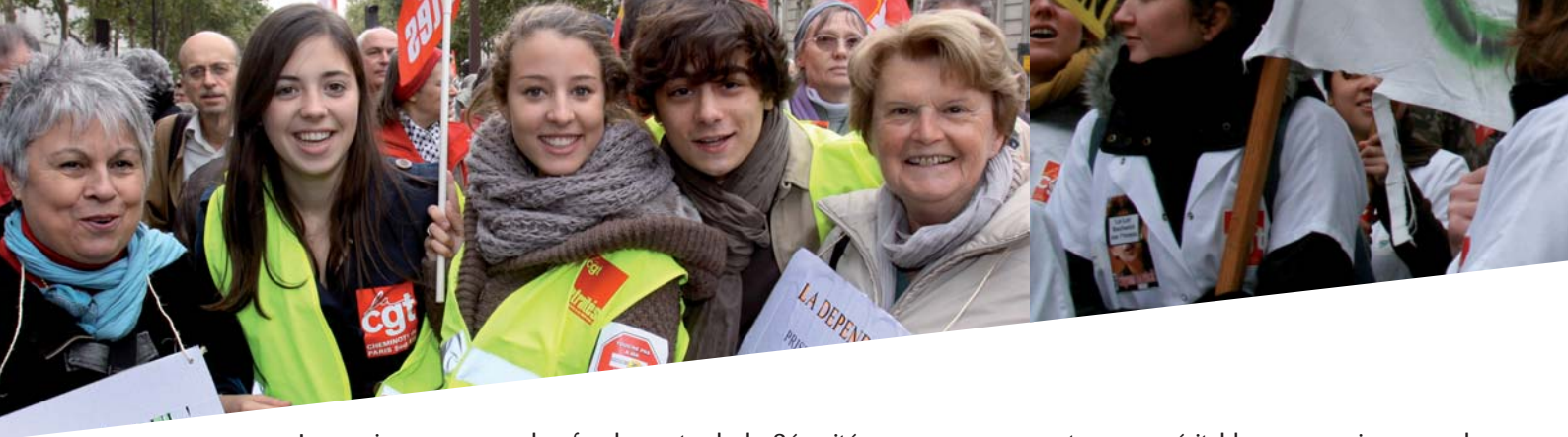
- Que soit reconnu, dans les faits, le droit à vivre chez soi avec la mise en place de réponses adaptées et évolutives, pour faire face aux aléas de la vie.

- Une véritable prise en charge de la prévention de la perte d'autonomie avec une prestation universelle d'autonomie financée par la Sécurité Sociale.

- Un réel droit d'accès à des structures sanitaires et sociales de qualité et de proximité, avec des établissements d'hébergement pour personnes âgées qui soient de véritables lieux de vie sociale où la prévention et les soins seront pris en compte.

### b.1) Aujourd'hui :

L'accès aux soins est de plus en plus coûteux pour tout le salariat.



La remise en cause des fondements de la Sécurité Sociale et les restructurations du système de santé, avec la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoire » (loi Bachelot), touchent, de plein fouet, les retraités en particulier.

**LE CONGRÈS DÉCIDE :**  
**Ni légitime, ni amendable, nous demandons l'abrogation de la loi HPST et le développement du service public de santé et de l'action sociale avec l'hôpital public pivot du dispositif.**

Après une vie de travail, les retraités voient, à la cessation de leur activité, la prévention et le dépistage réduits à leur plus simple expression. Les textes et les moyens qui existent sont souvent méconnus et insuffisants.

Les retraités voient leurs dépenses de protection sociale s'alourdir, au point de devenir insupportables ; nombreux sont contraints à se priver d'une couverture complémentaire santé.

Les aides à domicile, les structures d'hébergement et de soins, ainsi que la prestation personnalisée d'autonomie, sont loin de répondre aux besoins des retraités et personnes âgées.

Allant à l'encontre des besoins qui progressent, les orientations actuelles suppriment massivement des lits hospitaliers, ce qui conduit à transférer les personnes âgées ayant des pathologies lourdes vers les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Dans l'état actuel des choses, ces établissements, insuffisamment équipés pour les prendre en charge, ne disposent pas de moyens nécessaires et de personnel qualifié en nombre suffisant, entraînant par là une dégradation des soins, voire de la maltraitance des personnes.

### **b.2) Pour y parvenir**

Ce qui existe aujourd'hui, malgré les régressions et les insuffisances, par exemple : l'assurance maladie de la sécurité sociale, le système de santé... Et dans les localités et régions, des initiatives expérimentales d'hébergement et de centres de santé, sont autant de points d'appuis possibles pour aller dans un sens différent de celui du recul sanitaire et social, à condition de s'en donner les moyens.

La prévention des risques sanitaires, et le dépistage doivent être développés dans le cadre d'un suivi médical systématique, gratuit pour tous et à tous les âges de la vie.

Pour ce qui concerne particulièrement les actifs et les retraités, doivent être institués :

- en amont, une véritable reconnaissance des facteurs de risques liés au travail, ainsi qu'un système d'information permettant leur traçabilité jusqu'à la retraite.

- en aval, pour les salariés actifs et retraités, la prise en compte des risques encourus et la prise en charge des maladies liées au travail.

**LE CONGRÈS DÉCIDE :**  
**Pour les retraités, des moyens de prévention et de dépistage doivent être mis en place :**

- un bilan de santé systématique lors du départ à la retraite, avec la remise du dossier médical détenu par la médecine du travail, ainsi que toutes les informations concernant le suivi post-professionnel,
- le développement d'un suivi post-professionnel,
- dans chaque département, des lieux d'accueil de bilans de santé, en nombre suffisant, dotés des moyens nécessaires,
- un bilan spécifique effectué tous les deux ans, permettant d'appréhender le processus de vieillissement et de détecter les maladies qui risquent de surgir, en tenant compte des conséquences de l'activité professionnelle exercée.
- la reconnaissance et la prise en charge des maladies liées au travail.

Sans attendre la mise en place d'une large réforme du système de santé, dès aujourd'hui, la coordination des différents acteurs du social, médico-social et médical est nécessaire et indispensable.

Au sujet de la complémentaire santé, les retraités doivent, sans discrimination, pleinement continuer à bénéficier des contrats groupes de leur entreprise. Pour les autres, une couverture complémentaire universelle accessible financièrement et garantie, quel que soit le niveau de ressources, doit être créée.

Les Comités Départementaux Personnes Agées, les Commissions Régionales, le Comité National Retraités Personnes Agées ont une mission de réflexion. La CGT doit s'investir pour porter ses propositions dans le travail de ces institutions.

La Caisse Nationale Solidarité Autonomie doit intégrer ses prérogatives dans la Sécurité Sociale avec les moyens nécessaires, et la journée de solidarité doit être supprimée.

**LE CONGRÈS DÉCIDE :**  
**La prise en charge des personnes en perte d'autonomie fait partie des besoins fondamentaux de notre société. Elle doit relever de la Sécurité Sociale et de la solidarité nationale.**



L'aide à domicile doit relever d'un grand service public qui réponde, à la fois aux besoins des personnes aidées, et aux revendications des salariés (formation, professionnalisation, définition du contenu du travail, qualification, rémunération). Les moyens nécessaires doivent permettre à chacun de pouvoir continuer à vivre au domicile.

Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes doivent être pourvus des moyens nécessaires et suffisants à leurs missions. L'ensemble des établissements médicalisés, dont les EHPAD, doivent être de véritables lieux de vie sociale adaptés à la situation de chaque résident. Ils doivent, également, être des lieux de soins intégrés dans une activité de réseau.

Une véritable démocratie participative doit pouvoir s'exercer dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées. Les organisations syndicales, les résidents et leur famille doivent pouvoir pleinement participer à la vie des établissements. Leurs propositions doivent être prises en compte, en particulier, lors de l'élaboration des budgets et des conventionnements.

Les établissements d'hébergement pour personnes âgées doivent prioritairement être de caractère public.

Aucune décision ne doit être prise, touchant au budget et au fonctionnement des Unités de Soins de Longue Durée (USLD) qui entraînerait pour les résidents, faute de prise en charge alternative adaptée, une dégradation des soins. Ainsi, ces unités doivent être pourvues de moyens et de personnels qualifiés en nombre suffisant.

## II - SYNDICALISME RETRAITÉ

### A. Place et rôle des salariés retraités dans la CGT

A la question : « Y a-t-il une vie possible, après la vie professionnelle dite « active », dans et avec la CGT ? ». Nous, les militants, nous avons tous envie de répondre OUI !

- Oui, compte tenu de l'aspiration légitime des salariés, retraités, à se faire entendre sur leurs revendications (justice sociale, conditions de vie, niveaux de pensions de retraites, suivi post-professionnel, logement, protection sociale, accessibilité aux services, et notamment publics, à la culture, aux loisirs...).

- Oui, dans le cadre des indispensables et nécessaires solidarités intergénérationnelles,

- Oui, au regard des évolutions démographiques.

#### a.1) Constat

La Santé et l'Action Sociale dénombre :

- 1 million de retraités en France,
- l'Union Fédérale des Retraités CGT de la Santé et de l'Action Sociale compte 3 000 syndiqués identifiés.
- 1/3 des personnels sont appelés à partir en retraite, dans les 5 ans à venir.
- 80 % des syndiqués ne poursuivent pas leur syndicalisation quand ils quittent la vie professionnelle, ce qui pose la question du

rayonnement de la CGT pour assurer la défense des revendications des retraités au même titre que les actifs.

- 40 % des syndiqués CGT seront en cessation d'activité professionnelle dans les années à venir... Un bouleversement considérable est amorcé.

#### LE CONGRÈS DÉCIDE :

**L'enjeu du renforcement de l'organisation est posé en grand pour affronter l'avenir en toute responsabilité.**

Pour le syndicalisme CGT, il s'agit de favoriser un nouveau départ syndical qui sera tout aussi enrichissant, valorisant et utile pour le niveau de vie des retraités. Ces retraités ont une influence directe dans la société, que ce soit économiquement, socialement, ou même au sein de la famille.

Pour autant, nous constatons que l'arrivée à la retraite pour, partie de nos adhérents, se transforme fréquemment en départ de la CGT. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Il suffit d'examiner parallèlement le nombre d'arrivées à la retraite dans notre secteur de la Santé et de l'Action Sociale et le nombre d'adhérents CGT retraités. Aujourd'hui, moins d'un salarié sur quatre reste syndiqué, lorsqu'il cesse son activité professionnelle.

Beaucoup de nos adhérents, après la vie professionnelle, préfèrent s'investir dans le milieu associatif : mise à disposition de sa disponibilité, plaisir de rencontrer les autres, besoin d'entretenir des liens, d'être efficaces et utiles dans la société, à tous les niveaux (nation, région, département, commune, quartier, etc.) L'aspiration à une certaine forme de paix intérieure se conjugue-t-elle plus facilement avec une vision, (d'ailleurs erronée), d'un monde associatif moins politisé ?

#### a.2) Quelle perception, quelle représentation de la CGT ont les salariés retraités ?

**L'idée de l'utilité du syndicalisme CGT comme un outil toujours indispensable, quel que soit l'âge, doit pouvoir être partagée.** Il y a donc matière à regarder, de façon plus précise, comment faire grandir cette conception chez les salariés actifs et retraités, mais aussi chez les adhérents et militants de notre organisation.

#### a.3) Une place «pour quel rôle des salariés retraités dans la CGT» ?

Place et rôle, dans leur définition, dans leur précision, plus que de simples mots, sont avant tout des éléments pour aider à une prise de conscience plus importante de ce qui peut être inventé et réalisé avec les salariés retraités, à tous les niveaux de la CGT.



# 9<sup>e</sup> CONGRÈS de l'Union Fédérale DES RETRAITÉS de la Santé Action sociale

Actuellement, les salariés retraités qui souhaitent poursuivre leur adhésion à la CGT, dans leur syndicat d'origine, sont souvent considérés comme une force d'appoint, d'abord financière pour le syndicat en question. Parfois, la " disponibilité " des retraités permet d'aider les actifs dans leur vie syndicale.

L'attachement à cette structure est profond. Il permet de conserver des liens avec les actifs, d'essayer de se tenir informé, d'être au fait des luttes et des avancées pour les salariés actifs, et peut-être ainsi de se maintenir, consciemment ou inconsciemment, non sans une part de nostalgie, dans l'activité professionnelle et syndicale des actifs (du moins dans les premières années de l'arrivée à la retraite).

Le chemin est toujours à tracer.

Son aspect actuel, volontairement difficile dans ses perspectives, incite peut être les salariés retraités à se maintenir dans l'illusion du sentiment d'appartenance professionnelle.

Le débat avec les salariés actifs et les salariés retraités adhérents à la CGT doit porter sur la lisibilité et l'acceptation de ce que peuvent décider les adhérents retraités pour eux-mêmes, et pour l'ensemble des retraités. Cela leur confère de prendre toute leur place, d'être acteurs dans la CGT, avec leur identité de salariés retraités. Bien loin de faire barrage, et pour donner de la souplesse et de l'homogénéité à la démarche, les actifs respecteront les initiatives prises par, et, pour les retraités. L'expression démocratique de chacun et les prises de décisions qui en résultent en sont la garantie. Il s'agit bien d'une construction convergente entre actifs et retraités, et non un cloisonnement de chacune des spécificités.

Envisager pour le syndicalisme retraité un « copier /coller » du syndicalisme des actifs serait une erreur. Ce syndicalisme-là revêt une forme tout à fait particulière. Pour les salariés retraités, les contraintes liées au travail ont disparu, les devoirs envers l'employeur n'existent plus, les interlocuteurs sont, du moins pour partie, différents. La nature des revendications est bien identifiée, mais les formes de lutte doivent être adaptées au monde des retraités (territorialité, proximité). L'expérience acquise demeure un atout important pour l'évolution possible de l'organisation des retraités dans la CGT.

**LE CONGRÈS DÉCIDE :**  
d'aider à l'organisation, dans chaque région, de débats démocratiques avec les salariés actifs et retraités syndiqués et non syndiqués, sur la question du syndicalisme retraité, de son rôle, de son organisation et de ses structures.

## B.) VIE SYNDICALE

### b.1) Le syndicalisme retraité ne va pas de soi

A la difficulté d'être syndiqué aujourd'hui, s'ajoute la compréhension du pourquoi être syndiqué à la retraite, pour les syndiqués, comme les non-syndiqués.

Aller dans le sens de la syndicalisation n'est-il pas lié à notre propre capacité à nous adresser à tous nos syndiqués et d'être en rapport avec le plus grand nombre de retraités ?

L'écho des réunions de sections ou de rencontres avec des retraités montre une large diversité de réflexions et de réactions.

Avec la crise, ses origines, ses effets, les alternatives possibles... il y a bien des impatiences, mais aussi beaucoup d'interrogations, pas mal d'inquiétudes...

### b.2) Le syndicalisme retraité s'est modifié :

C'est un syndicalisme spécifique, un syndicalisme à part entière, ni supplément d'âme, ni force d'appoint. La revendication, la syndicalisation et la mobilisation en sont le moteur. Nous ne sommes plus sur un syndicalisme de fidélité. Nous avons à convaincre de la nécessité d'un syndicalisme retraité revendicatif, nécessaire à la transformation de la société avec bientôt 1/3 de retraités, 1/3 de jeunes, 1/3 d'actifs.

Le statut de retraité n'est pas celui d'un ancien salarié, mais d'un nouveau retraité.

Nous avons besoin de définir ce qui est nouveau pour les retraités.

N'oublions pas que nous nous adressons à plusieurs générations de syndiqués, qui n'expriment pas tous les mêmes besoins.

### b.3) Continuité syndicale et militante

D'une part le salarié quitte l'entreprise, pas la société. D'autre part, les retraités ne vivent pas tous la même retraite et de la même retraite...

**LE CONGRÈS DÉCIDE :**  
Pérenniser l'adhésion, lors du passage à la retraite, est un des objectifs fixés à toutes les structures de la CGT.

Cela nécessite que l'on analyse les raisons de ces abandons massifs de camarades qui ont souvent été des adhérents fidèles durant des décennies, parfois des militants engagés activement dans la vie syndicale.

Il faut convaincre les adhérents que la vie syndicale ne s'arrête pas avec la fin de l'activité salariée, qu'ils ont besoin d'être organisés pour mieux défendre leur nouveau cadre de vie.





### a.) Comment s'effectue la continuité syndicale, et surtout la continuité militante ?

Il est important d'avoir une approche diversifiée des retraités pour les syndiquer. Il y a ceux qui gardent un lien avec l'entreprise...

Nous devons inventer un « militantisme retraité ». On ne milite pas à la retraite comme durant son activité. Le syndicalisme doit aller au-devant des retraités : « Il faut qu'on invente des modes de fonctionnement qui correspondent aux retraités et à leurs revendications ».

Ne serait-il pas nécessaire d'avoir une CGT plus souple, moins figée, adaptée aux réalités du terrain ? Jusqu'à présent, la continuité syndicale est la première source de syndiqués... Avec l'expérience, force est de constater que les liens avec l'entreprise s'amenuisent au fil du temps. Pour le retraité, c'est la vie dans le quartier qui prédomine.

### b.) En quoi la question de la continuité syndicale est-elle particulièrement cruciale ?

Du fait de la progression du nombre de retraités, leurs besoins ont beaucoup évolué, ce qui nous oblige à anticiper sur la manière d'y répondre avec un syndicalisme retraités CGT de masse, en capacité de rassembler et de lutter pour les défendre.

## SYNDICALISME RETRAITÉ : PASSER DU DIRE AU FAIRE

### b.4) Syndicalisme de proximité

#### a) La notion de proximité :

Elle est complexe et fluctuante.

Pour les retraités, la proximité c'est le territoire, le lieu de vie, le quartier, le village, la ville où vont pouvoir émerger les besoins. C'est là où va pouvoir s'exprimer la démocratie avec le plus d'efficacité.

C'est aussi le lieu où vont pouvoir s'exercer les solidarités, la mise en commun d'objectifs.

Pour développer notre syndicalisme, le rendre efficace, attractif, il est nécessaire d'enraciner notre démarche dans un syndicalisme visible sur les lieux de vie, audible dans la construction des actions, dans sa recherche permanente de l'unité syndicale, lisible dans ses propositions revendicatives car reflétant bien les besoins de la population retraitée.

#### LE CONGRÈS DÉCIDE :

**Ancrer nos interventions sur le territoire.**

#### b) Le territoire

Le paysage, politique, administratif, économique, social, français a connu de profonds bouleversements, ces dernières décennies. Les institutions politiques ont changé, avec notamment la montée en puissance de l'intercommunalité, la création des régions, la construction européenne.

Les compétences de l'Etat et des collectivités territoriales, les lieux de décisions ont été modifiées.

Les régions sont responsables des politiques de développement économique, de la formation professionnelle, des transports voyageurs SNCF, des schémas de santé.

Les départements gèrent le social, une partie du réseau routier, les collèges, la dépendance (maisons de retraite, Aide à la Perte d'Autonomie...).

Les communes, communautés d'agglomération ou de communes gèrent le développement économique, voirie, santé, culture, sport, ordures ménagères....

L'Europe intervient de plus en plus dans la vie quotidienne des Français.

A côté de ces institutions politiques, ou pour élaborer certaines politiques publiques, ont été créés des organismes de dialogue social territorial.

Le Conseil Economique et Social Régional, les Conseils de développement pour les agglomérations, les CODERPA (Comités Départementaux des Retraités et Personnes Agées), les comités de lignes pour les transports des voyageurs : le syndicalisme est invité à siéger dans ces institutions.

En 2003, la CGT a engagé ses structures à être présentes dans tous ces lieux de réflexions et de décisions, pour y défendre les intérêts des salariés actifs et retraités, y exiger les moyens nécessaires.

La CGT a la volonté de porter une démarche qui lie défense des intérêts des salariés, négociations et propositions.

Cela induit un investissement militant dans ces organismes, et en amont, un travail de réflexion et de construction de propositions avec les syndiqués et les citoyens.

Si nous n'y sommes pas, et si nous n'y portons pas les revendications et propositions débattues et portées par les adhérents, cela restera un débat de gestionnaires. Les besoins sociaux ne seront pas, ou peu, pris en compte.

#### LE CONGRÈS DÉCIDE :

**Développer le syndicalisme de proximité.**

**Ce qui compte, c'est le nombre et notre engagement.**

Plus de 3000 syndiqués au sein de notre UFR Santé Action Sociale, malgré plusieurs départements sans organisation.

A partir de 2009, un tiers des 60.000 adhérents à la Fédération, cessant leur activité, peuvent ou devraient nous faire espérer 20.000 syndiqués retraités ! C'est un immense chantier...

Cela nécessite de nous interroger sur notre discours, nos pratiques, nos fonctionnements, nos instances. Si la CGT retraités reste le moteur des luttes, elle stagne en nombre d'adhérents.

#### c.) La section syndicale ou le syndicat de retraités

Ce sont les organismes en prise directe avec les tracasseries de tous les jours, les problèmes de pouvoir d'achat, de santé, de logement, de loisirs, d'environnement...

Section ou syndicat de retraités vivent avec la réflexion de tous, en lien avec les structures





syndicales, le syndicat d'actifs, l'USD, l'Union Locale, l'UD, l'USR, etc.

Toutes ces solutions doivent nous interpellier au travers de notre propre activité, cibler les idées, en proposer de nouvelles et rechercher ce que chacun peut faire pour améliorer la situation.

Le constat est fait que :

- De nombreux syndicats d'actifs n'ont pas de section de Retraités et gardent les retraités dans leur organisation, en accord avec ces derniers, parfois, qui appréhendent la mise à la retraite..
- Les sections multi-professionnelles ont un développement difficile, voire inexistant.
- L'implication des syndiqués est souvent faible.
- Le fonctionnement de nos directions de sections ou de syndicats est très irrégulier.
- L'alternative des animateurs ne se fait pas.

#### Qui assure le travail ?

##### Et comment ?

- Réunions régulières,
- Assemblées générales de syndiqués,
- Journal de section,
- Courriers spécifiques,
- Visites à domicile, tracts sur les marchés, dans les quartiers, les entreprises.
- Lien avec les actifs.

Autant de questions, autant d'expériences.

#### c.) Evolution des structures

Toutes ces analyses nous conduisent à mettre en place ce syndicalisme de proximité, pour les retraités.

Nous devons faire que les retraités soient les acteurs de leur vie, qu'ils entreprennent, qu'ils s'investissent, qu'ils agissent... Bref, qu'ils continuent à être des citoyens engagés. Qu'ils vivent, en somme !

Il ne s'agit pas d'opposer une structure à l'autre, même s'il n'est pas nécessaire de les multiplier. Il faut rechercher l'efficacité, et pour cela :

#### LE CONGRÈS DÉCIDE :

- De pérenniser et développer la syndicalisation par une activité multiprofessionnelle de proximité,
- De confédérer l'activité syndicale par un croisement d'initiatives, décidées par les Unions Locales, syndicats et sections de retraités, les Unions Syndicales Départementales de Retraités et les Unions Fédérales de Retraités, en lien avec les USD, les coordinations régionales, les UD, les UL et les fédérations respectives.

Cela ne peut se décréter d'en haut.

C'est à chaque organisation, à partir de ses spécificités, de ses possibilités et à son rythme, qu'il revient de les concevoir, de les mettre en place et au-delà de la théorie, ce n'est pas toujours facile d'y parvenir. Toutes les idées et propositions sont à étudier.

#### LE CONGRÈS DÉCIDE :

**La continuité syndicale militante et la syndicalisation, le renforcement doivent être une réflexion permanente de la CGT, actifs et retraités de la section, du syndicat.**



Cette recherche d'une meilleure organisation de proximité avec les adhérents, d'une mise en cohérence des décisions, doit être l'objectif de toutes nos structures.



**10€**

au lieu de 14€

**PROMO**  
**Santé - Action sociale**

**Vie nouvelle**  
MAGAZINE DE L'UNION CONFÉDÉRALE  
DES RETRAITÉS CGT

*Vie nouvelle* doit être au cœur de l'activité de toutes les organisations. C'est un outil utile pour les syndiqués, pour l'activité, pour la syndicalisation, pour les retraités eux-mêmes.

Pour cela, il convient :

- De créer un poste de diffusion dans chaque section
- D'offrir ou proposer un abonnement à tout syndiqué « actif » partant à la retraite, de développer la vente et la lecture de *Vie nouvelle* parmi les futurs retraités et dans les syndicats d'actifs. Une diffusion massive de *Vie nouvelle* participe au développement de notre démarche revendicative, à la syndicalisation, au rayonnement du syndicalisme spécifique retraité Cgt.

**Abonnez-vous ou abonnez  
vos syndiqués retraités**

Nom et prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Dernière profession : .....

**À compléter et à retourner à *Vie nouvelle***  
**263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex**

**Prix promotionnel de 10 € réservé aux nouveaux abonnés (1 an - 6 numéros)**

**Libellez votre chèque à l'ordre de *Vie nouvelle***

Conception graphique *Vie nouvelle*

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre



## MACIF - CGT LE PROGRÈS SOCIAL POUR TRAIT D'UNION

Notre engagement : vous faciliter l'action militante

- Assurer les Militants
- Défendre les Militants
- Assurer votre Syndicat
- Assurer votre Comité d'Entreprise
- Gérer votre Trésorerie

Vous souhaitez en savoir plus ?

Macif - Direction des Partenariats - 79037 Niort cedex 9  
[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)